

Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en Situation Sanitaire Exceptionnelle :

Module 2 : Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé

Annexe 4 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence



PERSONNELS CONCERNES

Professionnels de santé et personnels des établissements de santé, chargés d'assurer la prise en charge d'un afflux massif de patients blessés en établissement de santé.

PRE-REQUIS : AFGSU 1 ou 2

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour la prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé public.

CONTENU DU PROGRAMME

Connaître les principes et l'organisation de la prise en charge d'un afflux massif de victimes en établissement de santé, les principes de triage et le parcours de soin des patients.

Comprendre le rôle du directeur médical de crise et des différents professionnels de santé et personnels intervenants.

Connaître les organisations spécifiques des plateaux techniques d'accueil (urgences, bloc opératoire, imagerie, biologie médicale, salle de soins post-interventionnels, réanimation, etc.)

Maîtriser les techniques de prise en charge des victimes blessées notamment les spécificités pédiatriques.

Savoir assurer la traçabilité des patients (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance.

Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les blessés et parmi les personnels impliqués.

METHODE PEDAGOGIQUE

Techniques de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique.

Analyse réflexive de situation en groupe.

EVALUATION

Attestation de présence.

Evaluation continue individuelle.

INTERVENANTS

Enseignants en soins d'urgence du CESU 55 formés en situation sanitaire exceptionnelle (médecins, infirmiers).

CESU 55

2 rue d'Anthouard
55100 VERDUN

Contact :

Secrétariat :

cesu55@ch-verdun.fr

Tel : 03.29.87.48.61

Médecin responsable :

Dr X. FINANCE

xfinance@ch-verdun.fr

Cadre de santé :

Sara DESERT

sdesert@ch-verdun.fr

Référente SSE :

LucieBURGAIN

lburgain@ch-verdun.fr

ORGANISATION :

Apprenants :

Minimum 6 personnes

Limité à 12 personnes par groupe

Lieu :

CESU 55

CH Verdun Saint-Mihiel

Durée formation :

3h30

Horaires :

13h15 – 16h45

Coût de la formation :

75 €

Date des formations :

30 janvier 2026

12 juin 2026

30 novembre 2026

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contacter le secrétariat